



IFSE et changement de corps

Par Bastou

Bonjour,

J'étais titulaire sur un poste de technicien classe normale en BAP C et mon IFSE était d'un montant de 545 ? mensuel. J'ai récemment réussi un concours externe pour un poste d'assistant ingénieur en BAP C, je suis donc, actuellement, sur ce poste dans une autre université.

Mais mon IFSE pour mon poste d'AI est maintenant de 345 ? soit 200 ? de moins.

J'ai donc un salaire moindre que celui de technicien et ce malgré une augmentation de mon indice majoré.

Est-ce normal ?

Y a-t-il une possibilité de réclamation ?

(La circulaire de mise en place de la RIFSEEP semble indiquer un maintien de cette IFSE en cas de changement de corps)

Je vous remercie pour toute aide qui me permettrait d'y voir plus clair.

Par ESP

Bonjour

ICI, des échanges qui pourraient vous intéresser.

[url=<https://forum.snptes.fr/index.php?topic=15775.0>][a href="https://forum.snptes.fr/index.php?topic=15775.0">https://forum.snptes.fr/index.php?topic=15775.0[/url]

Par Bastou

Merci pour cette réponse rapide,

En effet, il est clair que ma situation n'est pas normale.

Je vais demander plus de précisions sur le forum de la snptes et s'il est possible d'un recours en cas de refus de revalorisation.

J'en ai déjà parlé à mon directeur de laboratoire pour qui cela ne semble pas envisageable. (mais il semble être aussi perdu que moi sur ce sujet)